

« La corruption dans le secteur de la santé »
Conférence publique sur la corruption donnée par le secrétaire exécutif
du RENLAC à l'Ecole nationale de santé publique de Fada N'Gourma
le 25 juin 2010

INTRODUCTION

Les années du PAS et des CSLP ont vu s'aggraver la corruption dans notre pays. En effet, dès la fin des années 90, le niveau de corruption y était déjà particulièrement élevé : l'Indice de Perceptions de la Corruption de *Transparency International* classait en 2000, le Burkina au 25^e rang des pays les plus corrompus sur 90 pays (TI, 2000), tandis que dans une enquête du PNUD réalisée en 2003, la corruption au Burkina Faso était déjà perçue comme répandue ou très répandue par 95% de la population (PNUD, 2003).

C'est dans un tel contexte d'expansion de la corruption dans notre pays, que le Réseau national de lutte anticorruption (Renlac) a été créé en 1997 par une coalition d'organisations de la société civile dans le but d'œuvrer à garantir une bonne moralité et la transparence dans la gestion de la chose publique.

Pour ce texte introductif aux débats, nous allons revenir rapidement sur les définitions usuelles et les formes de la corruption avant d'aborder ses causes ainsi que les conséquences qu'elle engendre. Le thème de la conférence portant sur la corruption dans le secteur santé, de nombreux exemples illustratifs porteront dans ce secteur.

La corruption n'est pas un phénomène nouveau. Elle est au moins aussi ancienne que l'existence du capitalisme lui-même. Mais, aussi incroyable que cela puisse paraître, la corruption n'a pas marqué les débats en matière de politique de développement au niveau international jusqu'à la moitié des années 90.

C'est à la fin de la décennie 90 que ces débats vont connaître un tournant sérieux. D'abord, *Transparency International* a lancé en 1993 ses activités. Ensuite, la Banque mondiale, restée auparavant très passive sur les questions de corruption, est devenue une référence en la matière depuis son discours de 1996 sur le « cancer de la corruption » et la nécessité de s'attaquer à ce fléau. A la suite de la banque mondiale, les pays de l'OCDE ont signé en 1999, leur convention anti-corruption, et les Nations Unies ont promulgué en 2003 la convention contre la corruption.

Au BF, la corruption a, souvent été perçue comme un phénomène « qui n'existe que dans les autres pays », et jusqu'à très récemment, les débats au sujet de la corruption ont été largement focalisés sur les pratiques de rackets des usagers de la circulation et des services publics par des agents commis à l'exécution des tâches de routine, comme si la petite corruption était la seule manifestation de la corruption ou encore comme si le secteur privé était hors d'application de la

corruption. En réalité, la corruption est présente dans les secteurs de la vie politique, économique et sociale.

Mais qu'est-ce que la corruption et quelles formes revêt-elle ?

DEFINITION USUELLE DE LA CORRUPTION

On peut tenter dans cette première partie de cerner la corruption en recourant à deux définitions : l'une générale, l'autre beaucoup plus précise et directement liée à notre préoccupation du jour.

1. D'une manière générale, la corruption désigne une altération : altération en général (altération d'un langage, altération d'un goût, altération d'un fichier, etc.), altération d'une substance en décomposition
2. Mais la corruption est aussi souvent appréhendée comme l'utilisation de moyens pour faire agir quelqu'un contrairement à son devoir ou à sa conscience.

Les deux définitions sont étroitement liées et la généralisation de la deuxième définition conduit à la première définition.

Au-delà de ces définitions, de nombreuses notions sont souvent associées à la corruption : pouvoir, légitimité, influence, intérêt général, règle de droit, transparence, argent, intérêt individuel, argent sale, blanchiment, paradis fiscal, etc.

Il est classique de distinguer deux types de corruption : la *petite corruption se définissant comme toute pratique utilisée par des agents publics et/ou privés pour soutirer de petites sommes d'argent ou d'autres avantages indus auprès des usagers ou vice versa (racket, concussion, etc.)* et la *grande corruption qui se définit comme toutes les pratiques conçues dans les milieux politico-administratifs pour abuser de l'autorité publique à des fins privées et/ou individuelles* (Renlac, 2003). La grande corruption mobilise généralement de grosses sommes d'argent ou d'importants moyens en nature (commissions, pots-de-vin, détournements, etc.)

La Banque mondiale a également introduit en 2009 le concept de « corruption discrète » pour décrire *plusieurs types de fautes professionnelles observées parmi les prestataires de première ligne (enseignants, professionnels de santé, autres représentants de l'Etat se trouvant aux avant-postes de la fourniture de services) qui ne donnent pas lieu à des échanges monétaires*¹. Ces agissements incluent aussi bien des écarts de comportement potentiellement observables, comme l'absentéisme, que des comportements moins visibles, tels qu'une assiduité inférieure au niveau escompté ou le contournement délibéré de règlements à des fins personnelles :

¹ Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, 2010.

Ici également, les trois formes de corruption sont liées, la corruption discrète étant la partie cachée de l'iceberg

En effet, il est fort possible que des agents de l'État de rang peu élevé justifient leurs actes de corruption discrète par la mauvaise conduite de leurs supérieurs hiérarchiques impliqués dans la grande corruption. De même, en réduisant les ressources disponibles et en compromettant le contrôle des comportements et l'application des règles, la grande corruption incite les fonctionnaires subalternes à se comporter de façon opportuniste.

L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

- Selon le gouvernement

Le gouvernement a initié une étude en 2008 sur la corruption dans l'administration publique. Les résultats de l'étude montrent que la corruption est un phénomène réel au Burkina Faso. De l'avis des personnes enquêtées, le degré de corruption est de 69,5% dans l'administration publique, 49,1% dans le secteur privé et 54,5% dans la société civile. Au sein du secteur public, l'étude établit un classement des secteurs d'activités considérés comme les plus corrompus. Ce sont par ordre décroissant :

1. la douane ;
2. la police ;
3. les impôts ;
4. la justice ;
5. les finances ;
6. le trésor public ;
7. les services de santé ;
8. les services chargés de l'établissement des permis de conduire ;
9. la gendarmerie ;
10. l'éducation

Selon le classement du secteur de la santé selon les enquêtes annuelles du RENLAC :

2007	6 ^{ème} place
2006	5 ^{ème} place
2005	5 ^{ème} place
2004	6 ^{ème} place
2003	2 ^{ème} place
	5 ^{ème} place

LES MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

La petite corruption, la grande corruption et la corruption discrète sont toutes prévalentes dans le secteur de la santé.

Le racket ou la **concussion** est la perception illicite par un agent public de sommes qu'il sait ne pas être dues: cet agent exige ou reçoit l'argent pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir des actes de sa fonction, actes soumis ou non à paiement. Le racket consiste donc à faire payer tel ou tel service plus cher que son coût légal. Cette forme de petite corruption est largement pratiquée par les agents de première ligne de l'administration générale dont ceux de la santé. Dans les centres hospitaliers nationaux, le racket est courant dans les services de soins, en particulier dans les services des urgences médicales ou chirurgicales, de maternité où les conditions sont idéales (Renlac, 2004). Dans les centres hospitaliers régionaux, le racket est moindre : les malades sont généralement moins nombreux et le gain n'est pas élevé. En outre, les usagers et les personnels de l'hôpital se côtoient le plus souvent ou ont l'occasion de le faire à plus ou moins brève échéance : le risque de se faire remarquer est donc grand. Dans les centres médicaux et centres de santé, le racket perd son importance, car peu rentable avec des risques très grands pour les personnels de santé indécents de se faire remarquer. La corruption prend alors d'autres formes comme les pots-de-vin aux auxiliaires des médecins, la vente de médicaments, le vol des consommables (Renlac, 2004).

Vente de médicaments : les personnels de santé se procurent les médicaments auprès :

- des délégués médicaux (échantillons dont ils se débarrassent de l'inscription « Echantillon gratuit »),
- des malades (dont ils subtilisent les médicaments),
- de la dotation du service (par vol ou détournement).

Ces médicaments ainsi mal acquis sont vendus aux patients à des prix défiant toute concurrence lors :

- des consultations médicales (vente par les auxiliaires des médecins),
- des soins aux patients ;
- ou enfin des services de gardes ou de permanence.

Dans les CMA et centres de santé, la vente de médicament se retrouve à une moindre échelle. Par contre, les dépôts de vente des médicaments de ces centres de santé sont transformés souvent en lieux d'écoulement de médicaments d'origine douteuse ou de stock parallèle par suite d'une complicité établie entre personnels de soins et gérants des dépôts.

La spéculation sur les lits d'hospitalisation et les exonérations : la spéculation sur les lits d'hospitalisation consiste à vendre le lit d'hospitalisation au patient admis à l'hospitalisation. Elle survient dans les services d'hospitalisation de longue durée (orthopédie, urologie, médecine interne) ou les services de forte demande d'hospitalisation (les urgences médicales,

chirurgicales, etc.). Quand à la spéculation sur les frais d'exonérations, le principe est simple : un malade ayant séjourné 30 jours en première catégorie est facturé en cinquième catégorie pour la même durée de séjour. Le manque à gagner pour l'hôpital est utilisé de deux manières :

- une bonne partie de la différence est partagée entre le patient (qui n'a pas payé l'hôpital) et le personnel de santé ayant fait le faux ; ou alors,
- le malade, porté « évadé » par le personnel de santé qui a fait le faux, ne paie rien du tout à l'hôpital : ce personnel en profite pour garder à lui tout seul, le prix de la transaction avec le patient.

La grande corruption se manifeste sous forme de pots-de-vin, népotisme /favoritisme, détournement, enrichissement illicite, fraude, trafic d'influence.

Les pots-de-vin sont des sommes d'argent (ou des cadeaux en nature) versées clandestinement en vue d'avantage illégal. Ils sont également appelés enveloppe, dessous-de-table, arrosage,... etc. Lorsqu'ils sont versés aux auxiliaires afin d'accéder plus facilement ou plus rapidement aux médecins, les pots-de-vin relèvent de la petite corruption. Par contre, les marchés publics sont le théâtre privilégié des pots-de-vin qui impliquent des agents ayant un pouvoir de décision important dans l'administration sanitaire. Par exemple, les soumissionnaires des marchés de constructions, d'approvisionnement pharmaceutique ou d'équipement technique, etc., peuvent influencer les commissions d'examen des dossiers ou tout simplement verser des pots-de-vin pour que les membres de ces commissions approuvent ou accélèrent le traitement de leur demande ; les directeurs généraux des hôpitaux et/ou les prestataires peuvent payer un organisme de réglementation ou le service de l'inspection pour qu'ils ferment les yeux sur les relâchements dans l'observation de la réglementation en vigueur.

Le népotisme ou le **favoritisme** est l'usage par l'agent public de son crédit pour des avantages indus à ses proches. C'est par exemple le cas où le professionnel de santé tente d'exclure ses parents du deuxième degré et plus du paiement des services ou fait recruter ou placer ses proches en violation des règlements. Le clientélisme quand à lui est l'octroi d'avantages indus pour élargir sa sphère d'influence. Cette forme de corruption est répandue dans la vie professionnelle et dans la passation des marchés publics. Il prend la forme d'une politisation de l'administration publique lorsque le pouvoir politique systématise le népotisme ou le favoritisme

Les nombreuses études et les débats menés relativement à l'Administration burkinabé, notamment par le Centre pour la Gouvernance Démocratique, montrent que celle-ci est foncièrement politisée, sous la 4^{ème} République comme jamais une Administration ne l'a été au Burkina Faso. Le constat sur le terrain corrobore de telles conclusions. Il est, en effet, indéniable aujourd'hui que le moindre poste de nomination constitue une récompense politique. L'on se retrouve pratiquement entre camarades de parti. Dans un tel contexte, le réflexe de protection et la défense de l'image du parti rendent quasi nulle la possibilité

de voir des cas dénoncés être sanctionnés au plan administratif ou faire l'objet de poursuites devant les juridictions compétentes. En outre, pour maintenir le zèle des militants, les dossiers incriminant des agents sont conservés sans sanction pour servir de chantage en cas de baisse de garde. Enfin, certaines autorités politiques ou administratives interviennent auprès des juridictions pour obtenir des classements sans suite ou des décisions de clémence en faveur de leurs protégés pour maintenir auprès d'eux leur influence. Lorsque l'appartenance politique devient le principal critère de nomination à tout poste de responsabilité ou comportant des avantages, la politisation prend alors un caractère pervers (Renlac, Mémoire, 2009).

Le détournement est le fait pour toute personne, de détourner ou de dissiper à des fins personnelles des biens appartenant à l'Etat ou aux collectivités publiques, qu'elle détient en raison de ses fonctions. Il est réalisé par les gestionnaires des biens et fonds et relève autant de la petite que de la grande corruption. Un exemple de détournement qui défraie actuellement la chronique est relatif au détournement au sein du ministère de l'économie et des finances et portant sur « plus de 381 millions de francs CFA détournés », (le Reporter, n46 du 15-31 mai 2010), cf. diapositive.

Un autre exemple de détournement au sein du ministère de la santé, révélé par le rapport 2003 de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte Contre la corruption (HACLC) est commenté par l'Observateur Paalga en ces termes : «... 240 millions de FCFA de malversations constatées au Centre Hospitalier National Sanou-Souro à Bobo-Dioulasso; ... 24 millions de FCFA portés disparus dans le dossier vérification de l'administration du ministère de la Santé; 27 millions de FCFA partis en fumée à l'Office de Santé des Travailleurs (OST); 405 millions .de FCFA de malversations à la croix rouge » (cf. l'Observateur Paalga n°6066 du 23 janvier 2004).

Les surfacturations sur les achats de fournitures et d'équipements, les passations de marchés truqués, mal exécutés sous le contrôle de contrôleurs corrompus sont courants dans l'administration centrale de la santé, les centres hospitaliers et les districts sanitaires. Dans certains centres hospitaliers, les lettres de commande et les marchés sont engagés à titre de régularisation. Par exemple, plus de 80% des lettres de commande et de marchés du CHR de Tenkodogo sont engagés à titre de régularisation. Quand ce n'est pas le cas, c'est des marchés totalement fictifs (Renlac, Corruption dans la cité in l'Observateur Pallaga, n°5942 du 24 juillet 2003).

L'enrichissement illicite, consiste pour toute personne, à s'enrichir en se servant de deniers, matériels, titres, actes, objets, ou tout autre moyen appartenant à l'Etat ou aux collectivités publiques. Il est une forme de détournement.

D'autres formes de la petite et grande corruption sont la fraude et le trafic d'influence :

Fraude : toute action, menée de mauvaise foi, dans le but délibéré de tromper, d'induire en erreur. Elle est une forme de corruption dont les manifestations

possibles s'observent dans divers secteurs d'activités tels que les examens et concours, la concurrence, la publicité, les opérations électorales, fiscales et douanières. Dans le secteur de la santé, les fournisseurs d'équipement médical et les firmes pharmaceutiques disposent de renseignements confidentiels sur leurs propres produits et prestations qui les aident à corrompre le système de soins de santé. Ainsi, ils peuvent :

- lésiner sur la qualité de l'équipement ou réemballer des médicaments arrivés à expiration. Par la fraude et la corruption, des médicaments contrefaits ou de mauvaise qualité sont écoulés sur le marché.
 - manipuler à leur guise les résultats de la recherche.
 - inciter des prestataires à prescrire leurs produits à prix gonflés, même si d'autres solutions moins coûteuses et tout aussi efficaces sont disponibles ;
 - soudoyer les organismes de réglementation pour des politiques en leur faveur ; par exemple, empêcher la concurrence à des sociétés pharmaceutiques par des fabricants de médicaments de génériques dans un pays.
- Etc.

Trafic d'influence consiste pour une personne à abuser de l'influence que lui donne son mandat ou sa qualité en vue de faire obtenir des avantages à une personne.

Toutes ces manifestations de la corruption, présentes dans le secteur de la santé comme dans d'autres secteurs, sont différemment perçues par les usagers et les agents des services (Renlac, 2007) :

Les détournements de malades vers le secteur privé : Ils se réalisent à travers la prise de rendez-vous. Le patient se voit fixer le rendez-vous dans une clinique privée ou dans un cabinet de soins où il sera reçu dans les meilleurs délais. Ainsi, bien que travaillant dans une structure sanitaire publique et étant rémunérés par l'Etat, certains médecins et infirmiers se constituent une clientèle privée.

Dans les laboratoires d'analyses médicales et d'imagerie médicale, la pratique la plus courante consiste à faire croire au patient que le service ne possède plus de consommables ou que des appareils sont en panne. Alors, le patient est dirigé vers le secteur privé où il est assuré payer plus cher le service ou on lui suggère la « solution » de payer une certaine somme pour avoir le service, si non les examens sont retardés. Ainsi, des radiographies et des examens biologiques sont réalisés en dehors des heures de services, les frais étant payés directement aux infirmiers spécialistes qui font eux-mêmes les interprétations. Lorsque celles-ci sont jugées compliquées, les examens sont présentés aux médecins radiologue ou biologiste comme ayant été régulièrement réalisés (Renlac, 2004).

Le vol du temps légal de travail : Il est connu de tous que le personnel soignant employé par l'Etat passe très peu de temps à son poste d'affectation. Le phénomène est surtout observé au niveau de certains médecins spécialistes, des attachés de santé et des techniciens de laboratoires qui constituent de fait l'essentiel du personnel soignant dans les services sanitaires privés. Le temps de

vacation ainsi réalisé correspond en général au temps légal de travail volé au détriment des formations sanitaires publiques. Ainsi un nombre non négligeable de personnels de santé, surtout dans les grandes villes, s'investit pleinement dans l'activité sanitaire privée tout en continuant à émarger au budget de L'Etat : à titre d'exemple, à Bobo-Dioulasso, une structure médicale privée disposait de 38 employés vacataires sur un effectif de 49 personnes soit 78% de l'effectif provenant du secteur public ; à Ouagadougou, une structure sanitaire privée présentait 45 vacataires sur 49 soit 92% de l'effectif. Les médecins de cette structure provenaient tous du secteur public (Renlac, 2004).

LES CAUSES ET LES CONSEQUENCES DE LA CORRUPTION

Les causes de la corruption sont enracinées dans le développement politique et juridique d'un pays, dans son histoire sociale, ses traditions bureaucratiques et dépendent souvent des conditions politiques et économiques. En général, plus les institutions de gouvernance sont faibles, plus la corruption prévaut.

Les cinq conditions suivantes, non spécifiques au secteur de la santé facilitent la corruption dans ce secteur:

Les facteurs politiques

Les conditions politiques qui favorisent la corruption comprennent la faiblesse des libertés civiles, en particulier le niveau de liberté de la presse, la capacité des individus à former des organisations de la société civile et le niveau de liberté politique. Elles incluent aussi le manque de transparence et de reddition de comptes des agents du gouvernement, surtout lorsque l'élite dirigeante centralise les pouvoirs.

Les facteurs juridiques.

La qualité du système juridique d'un pays, en particulier les risques d'être arrêté et puni valablement, détermine le niveau de corruption. C'est pourquoi il doit exister des lois efficaces contre la corruption, une police efficace et un système judiciaire indépendant.

Les facteurs économiques

Les niveaux de développement économique ont une incidence sur les formes et les secteurs dans lesquels la corruption est la plus présente. La petite corruption est particulièrement fréquente aussi bien dans les pays développés que les pays en développement : les revenus élevés dans les premiers et les faibles revenus dans les seconds font que la corruption tend à se produire à grande échelle. La corruption est aussi plus propice dans des pays où les gouvernements contrôlent des entités économiques monopolistiques, offrant ainsi aux fonctionnaires des occasions de promouvoir leurs propres intérêts et ceux de leurs alliés.

Les pays qui protègent leurs économies peuvent être confrontés à une corruption interne, mais aussi de sociétés multinationales. Les barrières tarifaires et autres

mesures de protection similaires encouragent des intérêts privés à offrir des pots-de-vin aux agents publics.

Les facteurs transnationaux

Malgré leur accession à l'indépendance, beaucoup de ces pays indépendants subissent un « nouveau colonialisme » de corruption alors qu'ils sont aux prises avec une corruption systémique introduite durant leur colonisation ou occupation. Par ailleurs, les pays développés hésitent à punir leurs sociétés à la base de la corruption dans les pays en développement. Par conséquent, certains considèrent la corruption des pays du tiers-monde par les entreprises multinationales comme une simple dépense nécessaire pour faire des affaires sur les marchés internationaux. Ainsi, les grandes entreprises versent des pots-de-vin pour gagner des marchés dans les pays du tiers-monde.

LES CONSEQUENCES DE LA CORRUPTION

Les répercussions de la corruption sont profondes et se font ressentir dans les sphères sociale, économique et politique d'un pays. Le processus triadique de l'échange corrompu met en lumière les acteurs de la corruption et les cibles de ses conséquences

Les conséquences politiques

La corruption a une incidence négative sur la qualité de la gouvernance d'un pays et favorise une instabilité politique en minant la légitimité du système politique. Alors que les conséquences spécifiques varient en fonction du type et du niveau de corruption, (et du système politique en place), les conséquences politiques de la corruption peuvent prendre les formes diverses :

- La prévalence du gain personnel sur l'idéologie et le principe faisant que le gouvernement est moins en mesure d'exécuter des lois et des politiques.
- Le ternissement de la réputation des politiciens et des politiques et l'encouragement des mauvaises personnes à faire de la politique pour les mauvaises raisons. Cela s'accompagne par l'affaiblissement de la confiance du public dans les institutions politiques et l'encouragement du cynisme et décourage la participation du public à la politique.
- La perversion du processus électoral, la consolidation du pouvoir politique par une élite minoritaire, la modification du développement politique avec la limitation de la concurrence politique et, dans les cas extrêmes, la perte graduelle de stabilité politique et l'éclatement de la violence, de guerres civiles et de coups d'état. La corruption mène également à la prise en otage de l'État par un parti politique avec pour conséquence la perte d'efficacité de la bureaucratie, des affaires et des médias.

Les conséquences économiques

La corruption augmente les dépenses publiques de la santé : d'abord, la surfacturation des biens et services, rendue possible par les pratiques non concurrentielles telles que les achats sans appels d'offre fait qu'il faut toujours plus d'argent au ministère de la santé pour obtenir une même quantité de biens et de services, le surplus étant le prix de la corruption. Ensuite, les gaspillages que constituent les investissements mal adaptés, parce que réalisés du fait de la corruption des décideurs, et donc voués à être repris, est source de dépenses supplémentaires : les nombreux travaux de réhabilitation du centre hospitalier national Yalgado Ouédraogo sont illustratifs à ce sujet. Enfin, les mauvais contrôles de l'exécution des investissements par des contrôleurs corrompus, entraînent également des reprises de travaux, sources de coûts supplémentaires pour le ministère et donc l'Etat, c'est-à-dire le contribuable.

La corruption est source de mauvaise allocation des ressources : dans une économie dominée par la chasse aux pots-de-vin, les décisions d'investir ne sont plus motivées par l'opportunité de l'investissement, mais par l'importance des pots-de-vin qu'on pourra toucher. Dans ces conditions, le risque est grand d'une mauvaise utilisation des ressources à travers la réalisation d'investissements coûteux, mais inopérants en l'absence des conditions requises : le cas des scanners permanemment en panne dans les deux hôpitaux nationaux incapables d'assurer les examens bactériologiques ou chimiques essentiels est illustratif à cet égard.

La corruption éloigne « l'aide » au développement : des dirigeants corrompus soupçonnés de détourner une partie de l'aide au développement auront de plus en plus de difficultés pour obtenir des ressources des bailleurs de fonds. Seuls les habituels « réseaux des amis », également dénoncés dans leurs propres pays comme corrompus, continueront à travailler pour alimenter des caisses dont ils tirent par ailleurs des profits personnels.

La corruption « casse » la compétition économique : dans les systèmes économiques corrompus comme le nôtre, l'opérateur économique n'est pas valorisé par sa compétence et sa capacité technique ; il est jugé en fonction de l'importance des pots-de-vin qu'il peut verser ou de son appartenance à la sphère du pouvoir. Dans ces conditions, l'esprit d'entreprise ne peut pas se développer, ou en tout cas est émoussé.

La corruption renchérit le coût des prestations et des fournitures : les taux de corruption pratiqués dans l'économie sont répercutés sur les prix. En effet, les montants que les fournisseurs reversent à certains DAAF et DG par exemple, sont répercutés sur les prix. C'est donc l'économie du pays qui supporte les surpris injustifiés, la différence étant empochée par des fonctionnaires ou des hommes politiques qui auront abusé de leur pouvoir pour servir leurs intérêts privés.

Les conséquences sociales

La corruption a un impact négatif dans le domaine social et notamment sur les services sociaux de base comme la santé.

La corruption élargit le fossé entre riches et pauvres en faveur des riches, des puissants et des personnes ayant un certain pouvoir de décision : les privilégiés profitent des combines malhonnêtes aux dépens des pauvres, des ruraux et des défavorisés. Ainsi, pendant que les privilégiés s'enrichissent, les simples citoyens s'appauvrissent, soit parce qu'ils sont rackettés et sont obligés de payer des services généralement gratuits; soit qu'ils paient le surcoût dû à la corruption par l'augmentation des prix ou par l'augmentation des impôts que l'Etat sera obligé tôt ou tard, de décider.

Si la petite corruption impose des coûts supplémentaires excessifs sur les pauvres avec un impact moindre sur les fondements économiques au sens large, la grande corruption affecte elle, la majorité des pauvres d'une manière indirecte avec un effet prépondérant et potentiellement paralysant sur l'économie.

Quant à la corruption discrète, elle influe sur la prestation de services de base, tels que les soins de santé primaires. L'absentéisme signifie que les prestataires travaillent moins longtemps dans leur établissement public que ne le stipule leur contrat, sans que leur revenu en soit affecté ou grandement affecté. Mais même présents sur leur lieu de travail, les prestataires peuvent se dérober à leurs responsabilités ou participer à la déperdition de produits essentiels, tels que les médicaments et autres consommables. Tous ces comportements contribuent à la mauvaise qualité des prestations de services à court terme et à la perte de confiance aux institutions et aux services publics à moyen et long termes ; et ce sont les pauvres qui paient le plus lourd tribut, creusant à l'extrême le fossé entre riches et pauvres.

Les conséquences institutionnelles et sur la gouvernance de la santé

La corruption affaiblit les institutions de l'Etat : du fait de la généralisation de la corruption, le citoyen n'a plus confiance en l'administration. Il ne croit plus, ni à la justice, ni aux forces de l'ordre... Bref il n'a plus confiance aux institutions dont le rôle est dévoyé. Une telle situation entraîne la frustration des populations qui se désengagent de la participation civique, toute chose pouvant amener des remous sociaux, source d'instabilité politique.

La corruption a un effet néfaste sur la démocratie : les pratiques clientélistes et de copinages finissent par porter atteinte à la démocratie où les organes de pilotage sont dévoyés. Le parti qui parvient au pouvoir, pour s'y maintenir, mine tous les rouages de l'administration par lesdites pratiques. Les personnels de santé, notamment les cadres ne sont plus choisis pour leur capacité managériale ou technique, mais pour leur capacité à pratiquer le clientélisme ou à ramper devant les seigneurs du moment.

QUE FAIRE POUR VENIR A BOUT DE LA CORRUPTION

- la revalorisation de la fonction publique par une amélioration de sa situation matérielle, (augmentation de salaires, suivi régulier de la carrière des agents, bonnes conditions de travail).

- la sensibilisation des populations et des usagers des services publics : La sensibilisation du citoyen est importante dans un pays comme le nôtre sensé être celui des hommes intègres, à majorité analphabète où tout ce que dit et fait celui qui détient le savoir « du blanc » est censé être la vérité. Il faut briser la chaîne de la peur de l'Administration.

- la résolution de la question de l'impunité : Sanctionner tous les corrompus et corrupteurs pour donner l'exemple,

- la lutte contre la grande corruption. prendre des mesures efficaces et concrètes pour lutter contre toutes les formes de corruption, les pots-de-vin et les pratiques illicites connexes dans les transactions commerciales internationales, notamment assurer l'application effective des lois en vigueur interdisant la corruption dans les transactions commerciales internationales.

- La réhabilitation des structures de contrôle. Les structures de contrôle existantes ne sont pas adaptées ou n'ont pas les moyens de leur fonctionnement plein et entier. Il faut leur donner les moyens de réaliser les missions pour lesquelles elles sont créées, ou modifier ces missions si elles ne sont pas adaptées au contexte.

L'interdiction des cadeaux en espèces et/ou en nature pour les fonctionnaires et les responsables administratifs et politiques : Les agents de la fonction publique, les autorités politiques et administratives ne doivent pas, en principe, accepter, à plus forte raison solliciter directement ou indirectement des dons ou faveurs susceptibles d'avoir une influence sur l'exercice de leurs fonctions. Par exemple, un fonctionnaire, ou un ministre, a fortiori le président du Faso, ne devrait pas accepter des cadeaux ou dons personnels en espèce ou en nature de valeur importante (villa, véhicule...). Quel crédit peut avoir un pays où le chef de l'Etat est entretenu par des individus, des sociétés ou d'autres chefs d'Etat ? Peut-il représenter valablement et défendre en toute circonstance les intérêts de ces concitoyens ? Par contre, les cadeaux publicitaires, ceux d'un montant modique (à déterminer par la loi ou la réglementation) peuvent être tolérés. Ainsi, aucun enrichissement personnel ne pourra être justifié par des dons ou des cadeaux.

Clarification des relations entre le monde des affaires et le monde politique : Beaucoup de personnes vont en politique pour faire des affaires. Cet état de choses s'explique par le népotisme et le favoritisme qui prévalent et qui font que les hommes d'affaires, hors de certains cercles, n'ont aucun salut. La situation est telle que certains aujourd'hui croient, à tort ou à raison, que pour faire prospérer leurs activités, ils doivent être membres ou en tout cas sympathisant du parti au pouvoir.

La réhabilitation de la justice

La fin de l'impunité passe par la réhabilitation de la justice pour la rendre plus forte, indépendante, incorruptible.

EN GUISE DE CONCLUSION

La corruption n'est pas l'apanage du secteur public ou privé de la santé. Dans l'ensemble des secteurs, elle augmente les coûts des prestations et des services et renforce l'appauvrissement des classes sociales aux revenus faibles ou moyens. A terme elle jette un discrédit sur les institutions de la république tout en privant le pays de ressources importantes qui auraient pu servir au développement économique et social. Elle est donc source potentielle de troubles sociaux et politiques divers.

La lutte contre la corruption est plus que jamais d'actualité pour tout citoyen soucieux du développement présent et futur de son pays. Elle doit se traduire par un comportement citoyen.